

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission de  
reconnaissance d'expérience utile pour les membres du  
personnel enseignant de l'ensemble des domaines de  
l'enseignement secondaire artistique subventionné par la  
Communauté française**

**A.Gt 15-01-2020**

**M.B. 21-02-2020**

***Modification :***

**A.Gt 07-07-2020 - M.B. 20-07-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 100 bis, §§ 3 et 4, inséré par le décret du 30 avril 2009 et modifié par le décret du 13 janvier 2011,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, l'article 69, § 1, 17° qui donne signature à l'administration, pour le Gouvernement,

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2014 portant désignation des membres de la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme membres de la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française les membres suivants :

**§ 1.** Les membres de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné suivants :

- Effective : Mme Pierrette MEERSCHAUT, Attachée principale ;
- Suppléante : Mme Véronique CROKAERT, Attachée ;

**§ 2.** Les membres du Service de l'Inspection de l'enseignement artistique suivants :

- Mme Hélène MARTIAT, domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace ;
- Mme Sylvie STEPPE, domaine des arts de la parole et du théâtre ;
- M. Dominique COSAERT, domaine de la musique ;
- M. Thierry PASTE, domaine de la danse ;

**§ 3.** Sur avis du Service d'Inspection de l'Enseignement artistique, les membres experts non enseignants suivants :

a) Domaine de la musique :

- Effectif : M. Jean-Louis POLIART, compositeur, directeur honoraire de l'académie de musique de Soignies ;
- Suppléant : M. Bernard FRANCO, Directeur honoraire de l'académie de musique de Ciney ;

b) Domaine de la danse :

- Effective : Mme Renée KAMMER, professeur honoraire en danse classique ;
- Suppléante : Mme Michèle SWENNEN, danseuse ;

c) Domaine des arts de la parole et du théâtre :

- Effectif : M. Michel TANNER, Directeur honoraire de la «Fabrique de Théâtre», auteur, metteur en scène de théâtre et dramaturge ;
- Suppléante : Mme Valérie MARCHAND, comédienne ;

d) Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace :

- Effectif : M. Daniel PELLETTI, Directeur honoraire de l'Ecole des Arts de Braine l'Alleud ;
- Suppléante : Mme Maria DUKERS, architecte et artiste plasticienne ;

§ 4. Sur avis du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres experts enseignants suivants :

a) Domaine de la musique :

- Effective : Mme Catherine FEIST, Directrice de l'Académie de Musique de La Hulpe ;
- Suppléant : M. Jean-Vincent D'AGOSTINO, Directeur de l'Académie de Musique, des Arts de la Parole et du Théâtre de Courcelles ;

b) Domaine de la danse :

- Effective : Mme Catherine LOTTEFIER, professeure à l'Académie de Jette ;
- Suppléante : Mme Joëlle RIHON, professeure à l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles et à l'Académie de Musique, de Danse et des Arts de la Parole de Berchem-Sainte-Agathe ;

c) Domaine des arts de la parole et du théâtre :

- Effective : Mme Karin ROCHAT, Directrice de l'Académie de Musique d'Anderlecht ;
- Suppléante : M. Pierre PIQUE, Directeur de l'Académie intercommunale de Saint-Josse-ten-Noode/Schaerbeek ;

d) Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace :

- Effectif : M. Dominique FOURNAL, Directeur de l'Académie de Wavre ;
- Suppléant : M. Jean-Marc WATREMEZ, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Binche ;

***Modifié par A.Gt 07-07-2020***

§ 5. Sur proposition des organisations syndicales, les membres suivants :

a) Syndicat libre de la Fonction publique - Groupe enseignement :

- Effectif : M. Stephan SEYNAEVE ;
- Suppléant : Mme Christine GENOT ;

b) Confédération des Syndicats chrétiens - Enseignement :

- Effectif : Mme Chantal DELAET; [remplacé par A.Gt 07-07-2020]
- Suppléant : Francis PENNING; [remplacé par A.Gt 07-07-2020]

c) Centrale générale des Services publics - Enseignement :

- Effective : Mme Marie-Paule PETIT ;
- Suppléant : M. François CHEVIGNE ;

**§ 6.** Sur proposition des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs, les membres suivants :

a) Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

- Effectif : M. Frédéric DEBECQ, Directeur de l'Académie de musique d'Evere ;
- Suppléant : Mme Caroline DESCAMPS, Directrice de l'Académie de musique de Woluwe-Saint-Pierre ;

b) Fédération des Etablissements libres subventionnés indépendants :

- Effectif : M. Yves DECHEVEZ, Directeur de l'Académie artistique et musicale de Saint-Nicolas ;
- Suppléant : M. Joël HURARD, Directeur de l'Académie artistique et musicale de Saint-Nicolas.

**Article 2.** - Les membres précités sont désignés pour un terme de cinq ans renouvelable.

**Article 3.** - L'arrêté ministériel du 14 novembre 2014 portant désignation des membres de la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Bruxelles, le 15 janvier 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe,

M.-Ch. SIMON